



## RAPPORT D'ACTIVITES 2016

L'association Le droit de guérir a été créée le 27 octobre 2016, ce rapport d'activités s'étend donc du 27 octobre 2016 au 31 décembre 2016.

Pour rappel, l'association "Le droit de guérir" a pour objectif d'informer et de soutenir la population dans la plus grande transparence sur les maladies émergentes ou non et les prises en charge thérapeutique, par le biais de diverses actions locales ou nationales et ce dans l'intérêt général et sans but lucratif.

Ces actions, organisées par des acteurs du droit de guérir, et validées par les responsables de l'association peuvent avoir pour objectif de générer des fonds.

L'association a pour ambition de créer une ou plusieurs boutiques sur internet. Elles proposeront divers produits visant, notamment, à donner la possibilité à tous d'accéder à des traitements de qualité, à des prix justes et équitables.

L'association se veut novatrice dans son approche globale, elle a donc fait le choix de privilégier les supports numériques pour son fonctionnement.

\*\*\*\*\*

### 1- Lien avec les malades

- Mise en place d'un service de soutien téléphonique

Pour novembre et décembre 2016 : 64 appels, 169 mails envoyés, et de très nombreux messages instantanés.

- Mise en place de lien via Facebook : Le groupe du droit de guérir
- Mise en place du site internet : [www.ledroitdeguerir.com](http://www.ledroitdeguerir.com)
- Adhésion gratuite à l'association "Le droit de guérir" : Au 31 décembre 2016 - 457 adhérents
- Organisation de vidéos en Live :

1 Direct (Octobre 2016) : Suite à l'annonce du Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques.

1 Direct (Novembre 2016) : Expertise psychiatrique de M.Lacoste Matthias.

1 Direct (Décembre 2016) : Vers un nouveau scandale du sang contaminé ?

- Mise en place du service "Besoin d'un docteur"

Nombre de demandes : environ 300



## 2- Participation à des événements

- Stands et Conférences :

Congrès APSAMED à Cassis (Novembre 2016) : Présentation de l'association "Le Droit de guérir et annonce de l'ouverture du site internet.

- Rencontre avec le Ministère dans le cadre du Plan Lyme

Le 14 décembre 2016, COPIL Plan Lyme.

## 3- Actions et réalisations

- Lancement de la pétition (Octobre 2016) : Retrait immédiat du test Elisa avec des témoignages vidéos des acteurs du droit de guérir.

Nombre de signatures récoltées : 3808

Pétition qui sera remise à la Ministre des Solidarités et de la Santé dans l'année 2017.

- Soutien d'une famille pour rencontrer un spécialiste : Appel aux dons via la page du droit de guérir pour financer le voyage (Décembre 2016) :

Dons récoltés : 88€ - financement du droit de guérir à hauteur du montant total de la facture soit 183€

## 4- Boutiques

- Annonce vidéo avec Emyl, Acteur du droit de guérir virtuel (Octobre 2016) :

Création d'un espace "Les boutiques partenaires" avec réduction sur quelques produits jusqu'à 33% dans 7 laboratoires : Rohan Apotheken – D.plantes - Sinolux – Bionops – PhytoQuant – Fenioux – Renaissance BIO.

Le Président  
Matthias Lacoste